

1- Application des conditions générales de vente

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur aux conditions générales de vente ci-après énoncées, à l'exclusion de tout autre document tel que prospectus, catalogues émis par le vendeur n'ayant qu'une valeur indicative. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du vendeur, prévaloir contre les conditions générales de vente. Toute condition contraire posée par l'acheteur sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au vendeur, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

2- Commandes

Les commandes ne deviennent définitives que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit. Les commandes d'articles spécialement fabriqués ou achetés par nos soins seront prises en compte uniquement après versement d'un acompte.

3- Prix

Les factures sont établies aux tarifs et aux conditions en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande. Les prix s'entendent hors taxes. Toute facture inférieure à un montant de 100 € net hors taxes sera majorée de frais de facturation.

4- Conditions de paiement - nos factures sont payables:

- Comptant à la livraison, net sans escompte, pour les clients n'ayant pas ouvert de compte,
- Par traite à 30 jours date de facturation dès lors que l'acheteur a ouvert un compte.

5- Retard de paiement

En cas de retard de paiement, le vendeur pourra suspendre toutes commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Le défaut de paiement d'une facture à l'échéance fixée, sauf report demandé et accordé par nous, entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues, majorées des intérêts de retard au taux de 1.5 % par mois, des éventuels frais judiciaires et à titre de clause pénale dans les termes de l'article 1226 du code civil et suivants, une indemnité fixée à 10 % du montant de la créance avec un minimum de perception de 100 €. Cette indemnité sera considérée comme accessoire de la créance. Ces pénalités seront exigibles sur simple demande du vendeur. Toute détérioration du crédit de l'acheteur pourra justifier l'exigence de garanties ou d'un règlement comptant, avant l'exécution des commandes reçues.

6- Livraisons

Nos envois sont effectués par transporteur et donnent lieu à facturation de frais de port selon notre tarif en vigueur. Les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur, quelles que soient les modalités de règlement du prix du transport. Il est souhaitable de contrôler les colis en présence du transporteur. En cas de retard, de perte ou d'avaries survenues en cours du transport, il appartient à l'acheteur de formuler des réserves auprès du transporteur et d'exercer, s'il y a lieu et dans les délais réglementaires, tout recours contre le transporteur.

7- Délais de livraisons

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif; les retards susceptibles d'intervenir ne peuvent donner lieu à aucune indemnité ou pénalité, ni justifier l'annulation de la commande. En cas de condition climatique bloquant la fabrication du béton (gel), accident, panne, grève, le délai de livraison sera prolongé du nombre de jours de gel. Toute modification de commande donnera lieu à fixation d'un nouveau délai de livraison, courant à partir de la date de modification.

8- Spécificités

Les caractéristiques des articles, notices descriptives, clichés photographiques ou dessins portés sur notre catalogue ne créant pas une obligation pour les fabricants de livrer les produits strictement conformes, toutes modifications, adjonctions ou améliorations, tant dans l'ensemble que dans le détail, même après réception de la commande, restent notre droit absolu sans recours possible pour l'acheteur, sans toutefois que les caractéristiques essentielles puissent s'en trouver affectées.

9- Utilisation de nos produits

Nos produits sont conçus pour une utilisation précise, indiquée sur notre catalogue et nos notices techniques, dans un environnement dont l'eau est au PH neutre. Notre responsabilité ne saurait être engagée si cette utilisation n'était pas respectée.

10- Réserve de propriété

Toutes marchandises vendues restent notre propriété jusqu'à complet paiement du prix facturé, le paiement s'entendant à l'encaissement effectif du prix. Jusqu'à cette date et à compter de la livraison, l'acheteur assume la responsabilité des dommages que les biens pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit. Il supporte également la charge de l'assurance. En cas de saisie, ou de toutes interventions d'un tiers sur les marchandises, l'acheteur devra impérativement en informer le vendeur sans délais afin de lui permettre de s'y opposer et de réserver ses droits. L'acquéreur s'interdit en outre de donner en gage ou de céder à titre de garantie la propriété des marchandises. En cas de non paiement total ou partiel d'une commande à l'échéance ou en cas de mise en redressement ou en liquidation judiciaire de l'acheteur, le vendeur, sans perdre aucun autre de ses droits, pourra exiger par simple lettre recommandée avec accusé de réception, la restitution des biens aux frais et risques de l'acheteur. Le vendeur peut unilatéralement et immédiatement faire dresser un inventaire des marchandises impayées détenues par l'acheteur. L'acheteur supporte également les frais des services contentieux ainsi que les frais légaux et judiciaires éventuels. Il est redevable d'une indemnité de dévalorisation fixée à 15 % du prix des marchandises par mois de détention depuis la livraison jusqu'à la restitution. Il sera redevable d'autre part de 1 % des sommes dues, par jour de retard à la restitution, décomptée à partir du jour de la première présentation de la lettre recommandée signifiant la mise en demeure de restitution. Les deux dernières indemnités se compenseront avec les acomptes éventuellement versés.

11- Réclamations

Tout retour de produit doit faire l'objet d'un accord formel entre le vendeur et l'acquéreur. Tout produit retourné sans cet accord serait tenu à la disposition de l'acquéreur et ne donnerait pas lieu à l'établissement d'un avoir. La réclamation devra nous parvenir pendant les 8 jours qui suivent la réception des marchandises. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera admise. Notre garantie des marchandises livrées ne s'exerce que dans le cadre d'une utilisation conforme à leur destination. Les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle ou par un montage erroné ou un entretien défectueux ou encore par une modification du produit non prévue ni spécifiée par le vendeur, sont exclus de la garantie. Les marchandises doivent être retournées dans leur emballage d'origine et dans un état neuf. Les frais et risques de retour sont à la charge de l'acheteur. Après réception et vérification des marchandises retournées, il sera établi à l'acheteur un avoir correspondant au montant de la facture d'origine, à l'exclusion de tous dommages-intérêts, à quelque titre que ce soit. Cet avoir sera porté au crédit du compte de l'acheteur.

12- Reprises

Les reprises de marchandises neuves préalablement acceptées par le vendeur, donneront lieu à une décote de 20 % du prix, le transport du retour sera à la charge du client. Aucun produit déjà utilisé ou abîmé ne pourra être repris.

13- Force majeure

Les guerres, les grèves, bris de machines, troubles politiques et économiques, destructions et autres événements quelconques empêchant ou réduisant anormalement nos approvisionnements, notre production ou les livraisons de nos marchandises ou en modifiant gravement les conditions, sont considérés par nous comme cas de force majeure entraînant à notre gré la résiliation ou la suspension de nos engagements, ceci de plein droit, sans aucune formalité judiciaire ou extrajudiciaire.

14- Contestation

Toute contestation est de la compétence du Tribunal de Commerce de Rennes, seule juridiction reconnue et acceptée de part et d'autre, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.